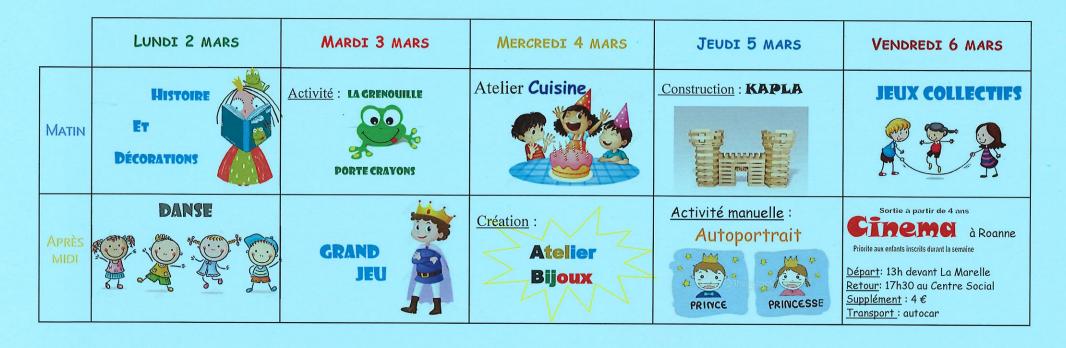
Programme des vacances d'hiver 3 - 6 ans

	LUNDI 24 FÉVRIER	MARDI 25 FÉVRIER	MERCREDI 26 FÉVRIER	JEUDI 27 FÉVRIER	VENDREDI 28 FÉVRIER
MATIN	HISTOIRE ET DÉCORATIONS	Défilé Carnaval Les enfants peuvent venir déguisés	Atelier: Cuisine Repas collectif (facultatif)	Réalisation de sa baquette magique ou de son épée (au choix)	Adapté à l'âge des enfants Avec intervenante
Après Midi	Peinture Maxi Château fort	Chants Danses Beignets PARTY	Fabrication Couronnes de roi et de princesse	Jeu de rôle Soynètes théâtrales	Saynètes théâtrales (suite) Présentation à 17h30 au Pôle Petite Enfance



L'accueil Selon vos besoins, en demi-journée

Matin = 7h20 - 12h00 (accueil entre 7h20 et 9h00) Après-Midi = 13h20 - 18h00 (accueil entre 13h20 et 14h00)

ou en journée complète

7h20 - 12h00 (accueil entre 7h20 et 9h00) Repas; et goûter fournis par un traiteur

La participation financière des vacances scolaires est calculée en fonction du quotient familial de la CAF (fournir votre attestation de quotient familial) et du nombre de journées ou de demi-journées choisi par la famille.

Le règlement est exigé à l'inscription et valide les réservations.

· Demi-journée:

0,75 % du quotient familial (minimum 1,55 € maximum 8 € sans aide)

· Journée :

1,90 % du quotient familial (minimum 4,5 € maximum 17 € sans aide) Plus coût du repas

Semaine de 5 après-midi :

3 % du quotient familial (minimum 7,20 € maximum 33 € sans aide).

Semaine de 5 journées

8 % du quotient familial (minimum 20 € maximum 75 € sans aide) Plus coût du repas

Réduction - 10% à partir du 2^{ème} enfant (présent) - 20 % à partir du 3^{ème} enfant (présent)

Les participations des Mairies pour les vacances scolaires viennent en déduction des tarifs ci-dessus.

APRÈS DÉDUCTION DES AIDES, UNE PARTICIPATION

Chèques Vacances acceptés

MINIMA LE RESTE A LA CHARGE DES FAMILLES SOIT:

1 euro par demi-journée.

3 euros par journée.

Pour les enfants présents une demi-journée avec le repas, un forfait de 2 euros s'ajoutera au coût de celle-ci.

En cas d'absence de l'enfant, les jours prévus il n'y aura pas de remboursement, Un avoir vous sera établi uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Nos partenaires:





Imprimé par nos soins



<u>INSCRIPTIONS</u>: 04-74-89-34-55 Réservations uniquement par téléphone:

Mardi 28 janvier 2020 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Un rendez-vous sera fixé pour validation de l'inscription

Passée cette date : inscriptions aux heures d'ouverture du Centre Social et en fonction des places restantes

<u>Priorité aux familles Amplepuisiennes, les familles des autres communes</u> seront sur liste d'attente, confirmation le 31 janvier



Du 24 février au 6 mars 2020